RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E4B81DE7-7110-4D20-B67C-858E21EED489

HOLDING FM
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 21.000 €
Siège social : [redacted]
[redacted]
---
879 547 289 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-trois décembre,

Monsieur **Franck MESSINA**, Président et Associé Unique, propriétaire des deux mille cent (2.100) actions composant le capital social de la société HOLDING FM :

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Transfert de siège social,
- Mise à jour corrélative des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

DECIDE de transférer le siège social de la société à :

[redacted]
[redacted]

Etant précisé qu'aucune activité ne sera conservée à l'adresse de l'ancien siège.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de la décision précédente,

DECIDE de modifier l'article 4 des statuts, qui sera rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le Siège social est fixé : [redacted] *»*

Docusign Envelope ID: E4B81DE7-7110-4D20-B67C-858E21EED489

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

DONNE tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Monsieur **Franck MESSINA**

[redacted]